

AFFAIRE N° 29. : CREATION D'UN POSTE DE CONCIERGE.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour les besoins de fonctionnement de la nouvelle mairie, il a été prévu et réalisé une conciergerie.

La fonction de concierge a été confiée jusqu'à présent à un employé municipal non-titulaire.

Afin de confirmer cet employé dans son emploi et d'officialiser sa fonction, je vous demanderai de bien vouloir créer :

- 1 poste de "concierge"

dont la carrière serait calquée sur celle d'un gardien de bureau.

Les crédits sont inscrits au chapitre 931 - article 610 du budget 1982.

Je mets la question aux voix.

\* \* \* \* \*

ADOPTE A L'UNANIMITE

\* \* \* \* \*

M. Denis le 13 Avril 1982  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Signé : Richard Culhacq  
Pour copie certifiée conforme  
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué  
Signé : Richard Culhacq